

ministre constatera que ce village a besoin de son bureau de poste, et qu'il est en droit d'attendre du ministre une décision à l'effet qu'il demeurera ouvert.

[Traduction]

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, je profite avec joie de cette occasion d'appuyer la motion présentée par mon parti, afin de faire prendre conscience au ministre chargé des communications du manque évident de considération qu'il a eu envers l'ensemble des Canadiens en apportant des changements au ministère des Postes pour des motifs qu'il est le seul sans aucun doute à trouver aptes à produire un meilleur service en même qu'une économie pour le gouvernement.

Je veux parler plus particulièrement des communautés rurales qui, dans bien des cas, sont tellement éloignées que le petit bureau de poste est l'un de leurs moyens importants et essentiels de communications. Cette initiative du ministre des Postes est une autre raison de désenchantement pour moi qui suis nouveau député. J'avais pensé trouver ici le summum de l'organisation et de la planification; je croyais voir ici les plus grands esprits du pays, chargés de présenter des projets de loi et de modifier les statuts pour le bien commun de la nation.

Au lieu de cela, monsieur l'Orateur, je trouve un groupe de ministres qui sont peut-être très intelligents, qui peuvent formuler très judicieusement leur conception de l'avenir des communications et rédiger des documents savants sur la façon d'améliorer notre pays, mais qui ne parviennent pas à communiquer leur fameux message à qui de droit, lorsqu'ils l'expédient par la poste. Au lieu de cela, monsieur l'Orateur, je vois un groupe de ministres qui rivalisent de popularité et qui, dans certains cas, veulent accaparer le pouvoir en embrassant les adolescents. Dans le présent cas, nous avons un ministre qui le fait autrement, en jouant à la poste.

Encore une fois, monsieur l'Orateur, nous constatons les résultats des études effectuées par les groupes d'étude. On a parlé d'un groupe d'étude interne. Le ministère voulait effectuer une étude sur la fermeture des bureaux de poste au Canada dans certaines circonstances—une enquête sur place pour décider de la fermeture des bureaux de poste non rentables dans les localités où il y avait moins de 30 familles ou dont le revenu était inférieur à \$1,000.

Seulement dans ma circonscription, cela signifierait la fermeture de 60 bureaux de

[M. Gauthier.]

poste sur 90. Ce serait détacher les gens de toute forme de communication, les isoler encore davantage et les priver de leur unique prise de contact avec l'extérieur. Nombre de ces bureaux de poste desservent non seulement une petite communauté, mais cinq ou six communautés avoisinantes, s'étendant sur une vaste superficie. Les choses marchent déjà fort mal et priver les gens de ce service public, qui leur est dû, est non seulement antidémocratique, mais foncièrement discriminatoire.

J'ai revu avec un vif intérêt une récente livraison de la revue *Time* dans laquelle figurait la prédiction du ministre des Postes selon laquelle en moins de six mois de la mise en œuvre de son programme, l'esprit de corps des employés des Postes atteindrait un sommet inégalé. Monsieur l'Orateur, je n'ai pas le temps de discuter de l'esprit de corps des milliers d'employés des Postes d'un bout à l'autre du pays, mais je puis dire au ministre que le moral des citoyens dans 70 p. 100 des localités de Terre-Neuve, qui sont menacés de perdre un service postal convenable, n'a jamais été aussi bas. Je puis aussi lui dire que l'esprit de corps des nombreux maîtres de poste, qui ont donné d'excellents services au ministère pendant des années, n'a jamais été plus bas.

Ce n'est pas en envoyant sur place un groupe d'étude, qu'il soit interne ou externe, que j'ai découvert cela. C'est en questionnant les intéressés—qui n'ont ni syndicat ni personne pour parler en leur nom, mais qui continuent à servir le ministère, et, chose plus importante, à servir leurs voisins dans leur collectivité, sans s'inquiéter de leur temps ni de leur rémunération.

Examinons un instant ce que mes contacts avec les employés du ministre m'ont appris. Dans ma circonscription, un maître de bureau de poste à commission, classe 16, touche un traitement annuel de \$2,700. J'ai appris avec étonnement qu'avec ce traitement, il tient un bureau de poste du gouvernement dans un immeuble du gouvernement, qu'il loue à ce dernier pour \$305 par an. Il reçoit aussi la somme mirifique de \$32.33 parce qu'il tient le bureau de la CSN dans le même immeuble—mais il doit déboursier \$30 par mois pour les services du concierge.

Une voix: Quelle honte!

M. Marshall: Un instant. Il reçoit 4 p. 100 de son traitement annuel à titre de paie de congé, soit \$108, mais s'il veut s'absenter deux semaines il faut qu'il engage un collègue pour le remplacer moyennant \$116.50.